

Le Baron de Ponickau, Ministre du Roi de Pologne, Electeur de Saxe a présenté en réponse tant à ce Mémoire qu'à d'autres du Ministre de Brandebourg, celui dont voici la traduction.

MAlgré la notoriété publique des violences commises en Saxe, la Puissance Prussienne ôse toujours nous vanter dans ses Ecrits, sa modération. Le Ministre de Brandebourg n'a pas craint dans son dernier Mémoire du 10. Mai, d'affirmer à la face du Corps Germanique, " Que le Roi, son Maître, traite les Etats-Electoraux de Saxe avec toute la douceur imaginable, & nullement en Pays ennemi ; que l'on n'y augmente point les droits ordinaires ; qu'on y laisse le cours libre au Commerce & à la Justice, & que l'on a pour le Pays, dans les circonstances actuelles, tous les ménagemens possibles. "

Des assertions si gratuites mériteroient d'autant moins d'être relevées, que le Souffigné Ministre de Saxe croit avoir suffisamment mis en évidence l'oppression des Etats du Roi-Electeur, son Maître. Les divers Mémoires qu'il a présentés à la Diette de l'Empire ont chaque fois été accompagnés de preuves authentiques tirées des propres Ordonnances du Roi de Prusse. D'ailleurs, les calamités de la Saxe sont de nature à ne plus paroître équivoques.

Il seroit difficile en effet d'imaginer quelque espèce de vexation & de désolation que la Puissance Prussienne n'ait pas fait éprouver à la Saxe pendant les onze mois qui se sont écoulés depuis cette monstrueuse invasion. On en appelle simplement au témoignage des Prussiens, dans les Pièces annexées à ce Mémoire.

D'abord, quel préjudice ne doit pas résulter de toutes ces levées d'hommes qui ont été faites dans la Saxe ? Qu'on en juge par cet exposé fidèle. Suivant le Mémoire du Souffigné, du 6. Décembre 1756, les recrues exigées montoient alors à 9 mille 284 hommes, sans y comprendre les enrôlemens particuliers, ni l'Armée Saxonne dont on s'est rendu maître. Ces trois objets faisoient déjà plus de 20 mille hommes.